



## On t'il le droit de dire

Par **jm12**, le **07/08/2018** à **15:32**

Bonjour ,

J'ai un ami qui a acheter sur le net des pneus règlement en 3 fois avec cb il y a eu un règlement de fait pour les autres il a eu des graves problèmes de santé

Le commerçant lui envoie plusieurs mails de menace le dernier qu'il allez porter plainte au procureur de la république pour escroquerie on t'il le droit de faire toutes ces menaces est-il un escroc pour cette affaire (le commerçant on-t-il le droit de dire que c'est une escroquerie)

Merci de votre réponse

Par **Visiteur**, le **07/08/2018** à **15:42**

Bjr

Le commerçant peut effectivement porter plainte pour non paiement.

Par **jm12**, le **07/08/2018** à **16:03**

merci de votre réponse

le commerçant peut porter plainte pour non paiement je suis d'accord

mais a t'il le droit a faire au temps de menace et aussi qu'il fera une plainte pour escroquerie

val mes vrai questions pour mon ami

merci

Par **Visiteur**, le **07/08/2018** à **16:30**

Bonjour,

vous avez eu une vraie réponse ? oui ils ont le droit ! Si votre ami avait payé ses pneus et qu'il ne les ait pas reçus; il réagirait comment selon vous ? Il ne crierait pas à l'escroquerie ?